



5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

### **Délibération 2018 – 060 du 19 avril 2018**

L'an deux mil dix-huit, le jeudi dix-neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 09 avril 2018 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes P. TARD – J. LECERF – C. MEGRET – D. LEVESQUE – V. THIEBAUT – V. HERMANT – G. WATSON – N. BOUBET – M. GORGUET

MM. J.F. LALY – B. DE REU – B. ROUSERE – L. GABRELLE – B. VAILLANT – J. MAURER – P. GORGUET – B. BRONNIART – C. TABARY – J.N. MENAGE – G. DUE – M. REBOUT – P. LEFORT – E. BURDIK – H. COPIN – M. FLAHAUT – L. ANTINORI – J. CAPELLE – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – D. BEDU – M. BLONDEL – C. DAMBRINE – C. HEMAR – J.L. CANDAT – L. GUISE

M. B. ROUSERE, absent et excusé, a été suppléé par M. G. THIEULOT,  
M. E. BURDIK, absent et excusé, a été suppléé par M. A. JORION,  
M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET,  
M. M. FLAHAUT, absent et excusé, a été suppléé par M. R. DELAHAYE,  
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET,  
M. M. BLONDEL, absent et excusé, a été suppléé par M. S. LEJEUNE,

Mme P. TARD, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme A.M. BARBIER,  
Mme G. WATSON, absente et excusée, a donné pouvoir à M J.P. BOUSSEMARD,  
M. G. DUE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. F. SELLIER,  
M. P. LEFORT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. R. LELEU.

### **Objet : Projet global de modernisation des abords de la halte d'Achiet-le-Grand et de reconversion de l'ancien bâtiment-voyageurs en tiers-lieu numérique – Lancement d'une étude de définition.**

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes du Sud-Artois a pour ambition d'assurer un développement du territoire en tirant profit de sa position stratégique au cœur des Hauts-de-France, au travers de projets à vocation économique, liés à la mobilité, à vocation touristique et/ou de services, liés aux équipements en faveur des habitants du territoire.

Monsieur le Président précise au conseil communautaire l'importance de la thématique mobilité, et notamment le rôle intermodal que peut prendre la halte ferroviaire d'Achiet-le-Grand dans un contexte de changements profonds des modes de déplacement sur le territoire.

Monsieur le Président souligne la nécessité de réfléchir à la reconversion du bâtiment voyageurs fermé depuis de nombreuses années en tiers-lieu numérique permettant de redonner vie à cet espace en offrant aux habitants du territoire et aux 300 voyageurs

journaliers les services d'une halte voyageurs au cœur d'un tiers-lieu numérique regroupant les fonctions de centre de télétravail et de coworking, ainsi que d'un espace numérique.

Monsieur le Président ajoute que ce projet s'accompagnera également d'une modernisation des abords de la halte pour la rendre plus attractive (refonte du parvis, formalisation et extension du stationnement, réflexions sur les modes doux et nouvelles mobilités...) et supprimer le stationnement désordonné des 50 véhicules des usagers empruntant le train chaque jour et stationnant devant la gare.

Monsieur le Président fait état des négociations engagées avec SNCF Immobilier afin de pouvoir disposer du foncier utile à l'aménagement du stationnement et de l'acquisition de l'ancien bâtiment d'exploitation.

Monsieur le Président indique que pour mener à bien cette réflexion, il conviendrait de s'entourer d'un bureau d'étude programmate pour engager une étude de définition permettant d'arrêter le contour des usages que l'intercommunalité (et les partenaires associés ville et région) souhaiterait donner à ce lieu et ses différentes fonctions économiques et de transports.

Monsieur le Président précise que cette étude pourrait être éligible à une aide régionale permettant de cofinancer l'opération d'ingénierie à hauteur de :

- 50% des dépenses éligibles au titre de la politique régionale Transports, ciblé sur le soutien aux études d'aménagements de pôle d'échanges multimodaux ou d'abords de gare/halte,
- 60% des dépenses éligibles au titre de fonds FEDER sur le schéma d'usages des TIC - 1ère tranche, ciblé sur le soutien aux études de reconversion de l'ancien bâtiment-voyageurs en tiers-lieu numérique.

La Région peut également apporter son soutien technique dans la rédaction d'un cahier de charges dédié à ce type d'étude d'aménagement.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver le principe de lancement d'une étude de programmation en vue d'aboutir à un projet global de modernisation des abords de la halte d'Achiet-le-Grand et de reconversion de l'ancien bâtiment-voyageurs en tiers-lieu numérique,
- de donner délégation à Monsieur le Président pour désigner un bureau d'études en charge de l'accompagnement de la Communauté de Communes du Sud-Artois dans la définition du programme d'aménagement et de travaux,
- de solliciter sur le soutien financier de la Région au titre de sa politique Transports et de Fonds FEDER,
- de prévoir les crédits nécessaires pour la réalisation de l'étude de programmation,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 19 avril 2018 et transmission  
en Préfecture le 19 avril 2018.*

Le Président,

*Le Président,*

**Jean-Jacques  
COTTEL**

*Jean-Jacques COTTEL*

2018-060 du 19/04/2018

Gare d'Achiet le Grand

Lancement d'une étude de définition.



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 11/06/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 11/06/2018



Pour copie conforme

- Le 19/04/2018

Jean-Jacques COTTEL, Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD ARTOIS